

L'an deux mille vingt-deux, le 24 du mois de janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 18 janvier 2022, s'est assemblé à la Salle 650 du Rocher de Palmer, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers votants : 33

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Jérémy RINGOT, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Jean-Pierre BERTEAU, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Laïla MERJOUÏ ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMÖET ayant donné pouvoir à Madame Huguette LENOIR, Claudine CHAPRON ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Anne LEPINE ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent PERADON, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent PERADON, Philippe TARDY, Fabrice DELAUNE.

Objet | Hauts de Garonne Développement - Cotisation 2022

L'Association Hauts de Garonne Développement est l'agence de développement économique de la rive droite bordelaise. La Ville a décidé d'adhérer à l'association Hauts de Garonne Développement par délibération en date du 5 janvier 1989.

Le travail de l'association porte sur les axes suivants :

➤ **Création et reprise d'entreprises :** entretiens individuels, animations collectives à travers des ateliers, développement d'un réseau d'expert à travers un « Club des Partenaires » (experts- comptables, banques, juristes...), développement d'un outil de pilotage « Je pilote » pour les porteurs de projets (outil gratuit pour réaliser des devis ou factures), campagne de promotion autour des valeurs de l'entrepreneuriat.

➤ **Développement des entreprises :** accompagner à l'implantation d'entreprises (accompagnement des entreprises sur le terrain sur des problématiques de développement ou de gestion, accompagnement pépinière « hors les murs » pour les entreprises de moins de 2 ans).

➤ **Ressources humaines et emploi (liens entreprises et emploi) :** actions de découverte des métiers, promotion de la charte de la diversité...

Les statuts de l'association prévoient que les membres institutionnels de l'association versent chaque année une cotisation annuelle affectés au frais de fonctionnement de l'association. Le montant de la cotisation 2022 est de 25 518€ fixé en fonction de la population légale cenonnaise au 1^{er} janvier 2021 (N-1).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
32 voix pour
1 abstention
0 voix contre

Adopte la convention de partenariat avec l'association Hauts de Garonne Développement, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et verse la cotisation 2022 relative à l'adhésion de la Ville.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220124-2022-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2022

Publication : 31/01/2022

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.